



## Acte de fin de location gérance

Par **cyril**, le **13/05/2010** à **11:57**

Bonjour,

je m'appelle cyril 28 ans, je suis gérant d'un restaurant depuis juillet 2007 en location gérance, après 1 an d'exploitation de nombreux problèmes d'insalubrités sont apparues. Malgres mes lettres avec AR au propriétaire il ne fait rien.

il y a 6 mois je fait constater par un huissier. le propriétaire me propose de quitter les lieux d'un commun accord, ce que j'accepte car la situation devient catastrophique et que je ne suis pas procédurié.

Mon problème est qu'il n'a pas rédigé d'acte de fin de location gérance, et qu'il ne répond pas au téléphone et ne se trouve pas chez lui. ce qui m'empêche de faire les démarches de résiliation de mon entreprise individuel.

Que doit-je faire, je suis dans une impasse, je ne peut pas travailler tant que je suis en entreprise individuel, et les charges continues a tomber. Merci par avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **13/05/2010** à **12:34**

[fluo]Chambre de Commerce  
et d'Industrie de la Creuse [fluo]  
Av République  
23000 Guéret

Tel : 05 55 51 96 60

Bonjour, il vaut mieux dans votre cas opter pour une résiliation judiciaire de la location gérance (motif légitime et sérieux), le constat de l'huissier de justice vous servira de preuve.

Prenez contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie à Guéret, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront du mieux possible, cordialement.